



Plus aucun recours en justice que puis-je faire

Par **Kevin82000**, le **03/01/2018** à **16:50**

Bonjours,

Tout d'abord meilleurs vœux pour cette nouvelle année à tous les lecteurs.

L'affaire pour laquelle je sollicite de l'aide et celle-ci : en 2011, j'ai été condamné à une peine de 2 ans de prison ferme pour vol et violence, pendant mon incarcération j'ai fait appel de cette peine qui a été commuée en 1 an aménageable, avec obligation de soins pour l'alcool, et de payer les parties civiles.

J'ai fait 6 mois ferme et 6 mois de bracelet électronique.

Depuis mon incarcération, je ne bois plus et à ce jour je continue de payer.

J'ai été convoqué (de façon très choquante) par le juge d'application des peines de Montauban, pour me dire que j'avais 1 an de prison ferme, que le SPIP allait me convoquer pour une enquête, et ensuite elle décidera ou non de m'accorder le placement sous bracelet électronique.

Cette décision car je n'ai pas montré de preuves que je ne buvais plus et que je m'occupais de solder ma dette.

Maintenant nous sommes en 2018 et ma vie n'est vraiment plus la même qu'en 2011, je suis un homme marié, propriétaire (à crédit) de mon logement qui s'apprêtait à avoir son premier enfant, que ma femme a perdu.

Je vous demande donc ce que je peux faire, quel sont mes possibilités ? J'ai consulté par téléphone des avocats mais ça n'a pas été concluant car je n'ai pas le temps de m'expliquer vraiment ou alors il me propose un rdv mais à 150 €/heure et vu que je sais même pas si j'ai

un recours possible, ça pique.

Donc peut être qu'avec vos réponses je serais plus à même de faire un choix.

Merci beaucoup de m'avoir lu et un grand merci à ceux qui m'apporteront un début de quelque chose.

Au plaisir de vous, lire à bientôt.

Par **jodelariege**, le **03/01/2018** à **17:39**

bonsoir pour avoir des réponses il faudrait donner des explications claires:quelles sont vos possibilités de quoi? de ne plus rembourser les parties civiles?

Par **Kevin82000**, le **03/01/2018** à **18:15**

Non bien évidemment, mes de ne pas aller en prison ou même le bracelet électronique

Par **Tisuisse**, le **04/01/2018** à **07:06**

Bonjour Kevin,

Avez-vous fait des analyses de sang de façon régulières pour vérifier la présence, ou non, de traces d'alcool dans votre sang ? Avez-vous fait des séances dans une association dt type "alcooliques anonymes" ? Cela pourrait être des débuts de preuve d'une abstinence à l'alcool ou d'une non consommation raisonnée.

Par **Kevin82000**, le **04/01/2018** à **14:35**

Bonjours Tisuisse,

Et bien non justement, tous est la.

Je n'ai jamais eu de problème d'alcool mes c'est avec de l'alcool que j'étais un problème, a l'epoque j'etais marin pecheur et dans ce milieu l'alcool y et presque une culture, difficile de ne pas boire un verre mais pas impossible.

Je me suis donc inscrit dans un club de sport et je n'es plus toucher à l'alcool tous cela c'est fait presque naturellement.

Aussi tous les démêlé que j'ai pu avoir avec la justice était du à une consommation (abruti) c'était juste boire pour boire bref.

Dans mon cas je me pose la question au jours d'aujourd'hui du bien fonder d'une tel peine, car de toute évidence il n'y a plus en moi l'ombre d'une méchanceté gratuite en moi.

Quand bien même il faut me punir car je n'es pas apporter les preuve dans le temps apparti, la réflexion d'une sanction ne devrai pas être celle des fait de l'époque mes bien de la vie

actuel !! Ou bien c'est juste punir pour punir ... Voilà, mes après forcément mes texte ne sont pas impartial mes tous et vrai. J'aspire sincèrement à une vie meilleur pour l'humanité et j'essai d'œuvré dans ce sens tout les jours, donc je cherche à savoir ce que je doit faire pour tous simplement tous arrêter !! Car le fond du problème et que j'ai fait tous ce qu'il m'ont dit sauf que je ne leur et pas porter de preuves, à ça il me condamne comme si je n'avait rien fait de mes obligation.

Par **jodelariege**, le **04/01/2018** à **14:59**

bonjour si vous deviez apporter une preuve que vous ne buviez plus et que vous ne l'avez pas fait alors vous n'avez pas respecté vos obligations....il est simple de prouver que vous ne buvez plus et cela résoudre sans doute vos problèmes.

Par **Kevin82000**, le **04/01/2018** à **19:00**

Bonjours jodelariege,

Je n'ai pas respecté en parti mes obligations mais j'ai quand même fait le plus important. Ne prenez pas ça pour une offense mais vos messages ne sont pas pertinents du tout et ne font pas avancer les choses, pas besoin de m'entendre dire "vous n'avez pas respecter les obligations", je suis ici car ce milieu est un métier et ce n'est pas le mien, et sachant que dans tout les métiers il y a des escrocs, je suis là, mais je ne suis pas là pour parler du problème, ne vous inquiétez, pas le juge ne manquera pas de le faire, mais pour avoir l'avis de professionnels honnêtes.

Par **jodelariege**, le **04/01/2018** à **19:19**

bonsoir ;personnellement je ne me fâche pas car c'est vous qui êtes en difficulté mais vous ne voulez pas entendre que respecter une partie de vos obligations ne suffit pas :il faut respecter toutes les parties de vos obligations ,donc donner la preuve que vous ne buvez plus ...êtes vous dans l'impossibilité de donner la preuve que vous ne buvez plus...? après un "professionnel honnête" ne vous dira pas autre chose....

Par **Kevin82000**, le **04/01/2018** à **22:36**

Rien a voir avec le faites que je ne veuille pas entendre ceci où cela mes juste que ce que vous dite ne fait pas avancer la chose. J'ai fait une prise de sang pour montrée à la juge lors de mon rdv elle m'a bien fait comprendre que le faîte que quand bien même toute avait était fait la sanction aller tomber car je nés pas apporter les preuve !! Donc vous voyer bien que c'est juste punir pour punir pas pour faire changer la personne ...

Par **Kevin82000**, le **04/01/2018** à **22:36**

Rien a voir avec le faites que je ne veuille pas entendre ceci où cela mes juste que ce que vous dite ne fait pas avancer la chose. J'ai fait une prise de sang pour montrée à la juge lors de mon rdv elle m'a bien fait comprendre que le faîte que quand bien même toute avait était fait la sanction aller tomber car je nés pas apporter les preuve !! Donc vous voyer bien que c'est juste punir pour punir pas pour faire changer la personne ...

Par **Tisuisse**, le **05/01/2018** à **07:09**

Vous êtes ici sur un forum juridique où seuls des pros du droit sont autorisés à répondre et ils le font de manière totalement bénévole. S'il vous a été dit ceci "vous n'avez pas respecté vos obligations" ce n'est pas un reproche mais une simple constatation et cette simple constatation va vous attirer des complications, donc vous êtes invité, car vous pouvez encore le faire, à redresser votre situation avant de devoir repasser devant les juges et comment redresser ? e suivant nos conseils, c'est tout.

Maintenant, pour le reste, je ne peut que vous suggérer de voir avec votre avocat.

Par **Kevin82000**, le **06/01/2018** à **10:45**

Ok. Et bien merci, je ne vais pas continuer plus loin cette discussions tourne en rond. Vous me dites suivez nos conseil, et quels sont t'il " alcoolique anonyme ou que je leur montre que j'ai arrêter de boire " et c'est conseils la sont pas utile car j'ai vraiment arrêter de boire mes la juge ne veux rien savoir bref je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour me répondre, même si mon savoir sur le sujet n'a pas évoluer sûrement n'ai-je pas su m'expliquer. Encore merci pour tout et une bonne santer pour cette année 2018.

Par **jodelariege**, le **06/01/2018** à **11:23**

Bonjour ceci sera aussi ma dernière intervention sur ce sujet
Vous avez arrete de boire cest'tres bien mais la juge veut des preuves et ne vous croît pas sur parole
La justice fonctionne avec des preuves et non sur la parole des justiciables
Une preuve peut être un certificat médical après prise de sang pour évaluer si vous buvez ou non votre parole ne suffit pas
Cordialement